RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parc naturel marin
Bassin d'Arcachon

Conseil de gestion du 23 septembre 2026
Délibération n°2026-19

Modalités d'attribution de concours financiers à l'INRAE

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la Biodiversité ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2026/062 du 15 juin 2026 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et la délibération n°2024-26 portant modification de ce même règlement intérieur ;

Vu la délibération PNMBA_del_cdg_2021_26 du Conseil de gestion du 01/07/2021, portant sur les modalités d'attribution des concours financiers ;

Considérant :

- Les enjeux du PNMBA pour l'amélioration des connaissances sur l'ichtyofaune et en termes de production d'indicateurs écologiques ;
- La contribution du projet à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNMBA, en particulier la **Finalité 4** « Un bon état de conservation de la faune marine », et la **Finalité 17** « Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée », et des sous-finalités 18.1 « Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte » et 18.2 « Une veille active sur l'évolution des espèces du Bassin d'Arcachon et de son ouvert ».

Article 1 :

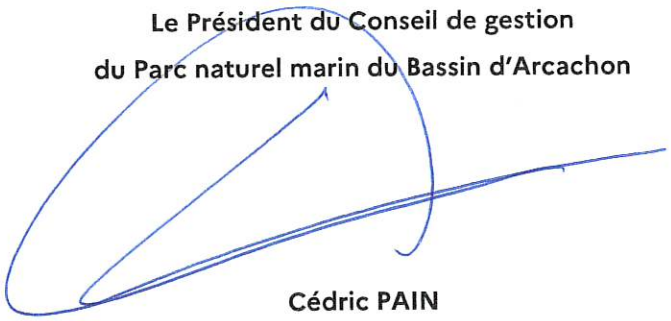
Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr

Le Conseil de gestion du Parc naturel du Bassin d'Arcachon approuve à l'unanimité l'attribution de soutien financier par subvention directe au bénéfice de l'INRAE pour un montant de 205 640 € (60,64 %) pour le projet Assemblage de poissons du Bassin d'Arcachon et rôle de ses habitats comme zones de nourricerie.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



Cédric PAIN

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr